Informations de base

2023/2010(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Mise en œuvre et réalisation des objectifs de développement durable (ODD) **Subject** 6.30 Coopération au développement	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commissions conjointes compétentes au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	DEVE Développement	BULLMANN Udo (S&D)	06/02/2023
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	KOKKALIS Petros (The Left)	06/02/2023
		Rapporteur(e) fictif/fictive MARTUSCIELLO Fulvio (EPP) FITZGERALD Frances (EPP) PLUMB Rovana (S&D) ANDREWS Barry (Renew) ORVILLE Max (Renew) GALLÉE Malte (Greens /EFA) KEMPA Beata (ECR) ROOS Robert (ECR) DE BLASIS Elisabetta (ID) COMÍN I OLIVERES Antoni (NI)	

Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**
	Action pour le climat	TIMMERMANS Frans

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé

16/02/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
16/02/2023	Annonce en plénière de la saisine d'une commission jointe		
23/05/2023	Vote en commission		
05/06/2023	Dépôt du rapport de la commission	A9-0213/2023	Résumé
14/06/2023	Débat en plénière		
15/06/2023	Décision du Parlement	T9-0250/2023	Résumé
15/06/2023	Résultat du vote au parlement		
15/06/2023	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2023/2010(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 59 Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CJ37/9/11141

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE742.563	27/02/2023	
Amendements déposés en commission		PE745.554	31/03/2023	
Amendements déposés en commission		PE746.936	09/05/2023	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0213/2023	05/06/2023	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0250/2023	15/06/2023	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2023)558	17/01/2024	

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence

Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
KOKKALIS Petros	Rapporteur(e)	ENVI	03/05/2023	European Commission
BULLMANN Udo	Rapporteur(e)	DEVE	23/03/2023	SOLIDAR +
FITZGERALD Frances	Rapporteur(e) fictif/fictive	DEVE	03/03/2023	Irish Development Education Association
KOKKALIS Petros	Rapporteur(e)	ENVI	10/02/2023	SDG Watch Europe
BULLMANN Udo	Rapporteur(e)	DEVE	10/02/2023	SDG Watch Europe
BULLMANN Udo	Rapporteur(e)	DEVE	08/02/2023	Eurodad
BULLMANN Udo	Rapporteur(e)	DEVE	07/02/2023	OXFAM INTERNATIONAL EU ADVOCACY OFFICE
KOKKALIS Petros	Rapporteur(e)	ENVI	16/11/2022	Swedish Presidency of the Council of the EU

Mise en œuvre et réalisation des objectifs de développement durable (ODD)

2023/2010(INI) - 15/06/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 322 voix pour, 68 contre et 43 abstentions, une résolution sur la mise en œuvre et la réalisation des objectifs de développement durable.

À moins de sept ans du délai fixé pour le programme 2030, le nouveau paysage géopolitique et les multiples crises dans différents domaines ont encore ralenti la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Il est urgent de **déployer une action collective à plus grande échelle** pour éliminer la pauvreté. L'année 2023 est une année charnière pour examiner les ODD et donner une impulsion pour leur réalisation d'ici à 2030, notamment dans le contexte du sommet mondial sur les ODD, les 19 et 20 septembre 2023, qui marquent la mi-parcours du programme 2030 et des ODD.

État des lieux à mi-parcours

Le Parlement a souligné son **engagement en faveur du programme 2030** et des 17 ODD, assortis de 169 objectifs mesurables. Il a mis en garde contre le déséquilibre toujours plus sensible de la répartition des richesses et des revenus et souligné, dans ce contexte, qu'il importe d'adopter une **démarche intégrée** à l'égard des ODD, seule feuille de route universelle fondée sur des données probantes visant à protéger la planète. Il a insisté sur la nécessité de réaliser les ODD d'une manière **socialement juste et respectueuse du climat**, tout en veillant à la répartition équitable des ressources rares dans les limites de la planète.

Les députés ont déclaré qu'à mi-parcours du calendrier du programme 2030, **le rôle moteur joué par l'Union** dans la mise en œuvre mondiale des ODD reste crucial et doit être démontré de manière plus crédible, par exemple en prenant l'initiative de mobiliser des ressources financières adéquates pour soutenir les transformations liées aux ODD.

Le processus de mise en œuvre de presque tous les ODD est en retard et deux années consécutives de régression ont été enregistrées pour de nombreux indicateurs. Les députés ont mis en garde contre les conséquences de l'inaction et d'une année d'immobilisme de plus. Ils ont réaffirmé l'importance de chaque ODD et ont souligné les principaux défis qui persistent en matière de développement durable, notamment en ce qui concerne la pauvreté, la faim, la santé, l'éducation, l'égalité des sexes, l'eau propre et l'assainissement, les énergies propres et d'un coût abordable, le changement climatique, la vie aquatique marine et la biodiversité.

Les députés ont réaffirmé que **l'accès à l'eau et à l'assainissement** est un droit fondamental et qu'il est essentiel de l'améliorer. Ils ont souligné l'urgence pour l'UE et ses États membres de déployer des efforts concertés en vue de réaliser l'ODD 7, qui vise à garantir l'accès de tous à des **services énergétiques fiables, durables et modernes**, à un coût abordable.

Gouvernance, multilatéralisme et partenariats

Le Parlement a invité l'Union et ses États membres à prendre des mesures audacieuses ainsi qu'à jouer un rôle exemplaire au niveau mondial dans la mise en œuvre des ODD. Il a invité les présidents du Parlement, de la Commission et du Conseil à proposer une **déclaration commune** renouvelant l'engagement de l'Union à l'égard du Programme 2030. L'Union, qui a fait ses preuves en tant que porte-drapeau du multilatéralisme, est mieux placée que quiconque pour accélérer la mise en place de partenariats.

Les députés ont regretté que la Commission n'ait toujours pas présenté de **stratégie globale pour réaliser le programme 2030,** malgré les demandes en ce sens du Parlement. Une telle stratégie devrait définir, au minimum:

- un nouveau cadre de gouvernance, placé sous la tutelle d'un seul commissaire;

- un ensemble révisé d'objectifs et d'indicateurs concrets, mesurables, assortis d'échéances et définis à l'échelle de l'Union ainsi que des mesures concrètes pour les atteindre;

- un système de suivi actualisé et des indicateurs qui tiennent compte des incidences interne et externe de l'Union sur les progrès accomplis à l' échelon mondial en matière d'ODD;

- un plan financier unique pour atteindre les objectifs de l'Union en matière d'ODD;

- un plan pour la diplomatie et la coopération internationale de l'Union en matière d'ODD, piloté par un envoyé spécial pour les ODD placé sous la tutelle du commissaire compétent.

La résolution a souligné l'importance d'une **coopération renforcée avec les partenaires du Sud**, en particulier l'Union africaine et les représentants des gouvernements locaux et régionaux ainsi que de la société civile, pour la mise en œuvre à l'échelle mondiale du programme 2030. Elle a reconnu le rôle moteur du partenariat ACP-UE, notamment dans la promotion du développement durable dans les pays ACP et le renforcement des alliances pour relever les défis mondiaux.

Données et suivi

Selon la résolution, il y a un manque important de données pour les politiques de développement mondiales, régionales et nationales dans le Sud, en particulier pour les plus pauvres et les plus marginalisés, ce qui rend difficile le suivi de la mise en œuvre des ODD. Afin d'évaluer les progrès des États membres dans la réalisation des ODD, les indicateurs de développement durable d'Eurostat doivent être améliorés en comblant les lacunes existantes pour certains ODD et en remédiant aux faiblesses des systèmes d'information. Les députés ont souligné qu'il est essentiel de suivre les progrès réalisés sur les 169 cibles des sous-objectifs. Les États membres devraient également améliorer leur collecte de données, adopter les indicateurs des ODD et suivre leur mise en œuvre dans les plans nationaux de relance et de résilience.

Cadre financier

Les députés rappellent que, lors de l'adoption des ODD, il a été largement reconnu qu'il fallait «**passer de milliards aux milliers de milliards**» dans le domaine du financement du développement. Ils s'inquiètent du fait que le déficit de financement des ODD est passé de 2500 milliards de dollars à 4000 milliards de dollars par an. Ils ont souligné la nécessité d'un **plan mondial réformé** pour financer les ODD et ont insisté sur le rôle important de l'aide publique au développement en tant que catalyseur du changement et levier pour la mobilisation d'autres ressources. En outre, la résolution souligne la nécessité de lutter contre les flux financiers illicites et les paradis fiscaux.

En ce qui concerne les **pays les moins avancés**, les députés sont alarmés par le fait qu'ils étaient déjà incapables de financer la mise en œuvre des ODD avant la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine et qu'ils ont maintenant encore plus besoin d'un soutien financier. À cet égard, la Commission est invitée à élaborer une véritable stratégie afin d'éviter aux pays en développement d'être surendettés.

En ce qui concerne les **politiques sectorielles** liées aux ODD, le Parlement a souligné l'importance : i) de garantir l'accès à un chauffage et à une électricité abordables et propres; ii) de promouvoir un développement urbain durable dans l'Union (70% de la population de l'Union vit aujourd'hui dans des villes); iii) de garantir un accès universel à l'énergie dans les pays du Sud; iv) de négocier des accords durables en matière de commerce et de coopération qui reconnaissent le droit de chaque partie d'édicter des réglementations et qui créent une valeur ajoutée pour les deux parties, tout en garantissant un niveau élevé de protection du climat et des droits de l'homme; v) de s'attaquer aux causes profondes de la perte de biodiversité et d' intégrer des obligations de conservation, de restauration et d'utilisation durable des ressources dans des politiques de développement plus larges.

Mise en œuvre et réalisation des objectifs de développement durable (ODD)

2023/2010(INI) - 05/06/2023 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du développement et la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire ont adopté le rapport conjoint d'Udo BULLMANN (SéD, DE) et de Petros KOKKALIS (GUE/NGL, EL) sur la mise en œuvre et la réalisation des Objectifs de développement durable.

Alors qu'il ne reste que 6,5 ans avant la date limite pour la réalisation de l'Agenda 2030 pour le développement durable et de ses 17 Objectifs de développement durable (ODD), il est de la plus haute importance que l'UE fasse preuve de leadership, au niveau mondial et régional, dans leur mise en œuvre.

Confrontée à la pandémie de Covid-19, à la guerre en Ukraine et aux urgences en matière de climat et de biodiversité, la communauté internationale observe **un impact négatif global sur la réalisation des ODD**. Malgré quelques progrès dans la réalisation de certains ODD avant les crises, les tendances s'inversent maintenant depuis plusieurs années consécutives, entraînant une augmentation de la pauvreté et des inégalités, une crise des prix alimentaires, une dégradation de l'environnement et une perte de la biodiversité.

2023 est une année charnière pour l'examen des ODD et la promotion de leur réalisation d'ici 2030, en particulier avec la présentation par l'UE de son premier rapport d'examen volontaire lors du Forum politique de haut niveau (FPHN) en juillet 2023 et le sommet mondial sur les ODD du 19 au 20 septembre 2023 marquant la mi-parcours de l'Agenda 2030 et des ODD et réunissant des responsables politiques et des leaders d'opinion des gouvernements, des organisations internationales, du secteur privé, de la société civile, des femmes et des jeunes, ainsi que d'autres parties prenantes.

Mise à jour de l'état d'avancement à mi-parcours

Les députés ont déclaré qu'à mi-parcours du calendrier de l'Agenda 2030, le leadership de l'UE dans la mise en œuvre mondiale des ODD reste crucial et doit être démontré de manière plus crédible, par exemple en prenant l'initiative de **mobiliser des ressources financières adéquates** pour soutenir les transformations liées aux ODD.

Le processus de mise en œuvre de presque tous les ODD **est en retard** et deux années consécutives de régression ont été enregistrées pour de nombreux indicateurs. Les députés ont réaffirmé l'importance de chaque ODD et ont souligné les principaux défis qui persistent en matière de développement durable, notamment en ce qui concerne la pauvreté, la faim, la santé, l'éducation, l'égalité des sexes, l'eau potable et l'assainissement adéquat pour tous, l'énergie propre et abordable, le changement climatique, les océans, et la biodiversité.

Les députés ont souligné l'urgence pour l'UE et ses États membres de déployer des efforts concertés pour progresser vers une énergie propre et efficace afin de garantir l'accès de tous à une énergie abordable, fiable, durable et moderne.

Gouvernance, multilatéralisme et partenariats

Le rapport regrette que la Commission n'ait toujours pas présenté de stratégie globale pour la mise en œuvre intégrale des ODD, comme l'a demandé le Parlement européen dans sa résolution du 23 juin 2022 et dans les conclusions du Conseil. Il existe **un besoin plus large de coordination au sein des institutions de l'UE**, d'une meilleure implication du Parlement européen et d'outils tangibles pour consulter la société civile. Le premier examen volontaire de l'UE en 2023 est une étape très attendue que le Parlement soutient, même s'il regrette fortement le manque d'implication du Parlement dans ses préparatifs.

En outre, le rapport met fortement l'accent sur la nécessité **d'améliorer la coopération avec les pays partenaires mondiaux**. Dans ce contexte, l'UE et ses États membres doivent éviter les retombées négatives au détriment des pays du Sud et veiller à ce que toutes les politiques de l'UE fassent l'objet d'un contrôle obligatoire des ODD afin de mieux comprendre et traiter les éventuels effets négatifs.

Données et surveillance

Selon le rapport, il y a **un manque important de données** pour les politiques de développement mondiales, régionales et nationales dans le Sud, en particulier pour les plus pauvres et les plus marginalisés, ce qui rend difficile le suivi de la mise en œuvre des ODD. Afin d'évaluer les progrès des États membres dans la réalisation des ODD, les indicateurs de développement durable d'Eurostat doivent être améliorés en comblant les lacunes existantes pour certains ODD et en remédiant aux faiblesses des systèmes d'information. Les députés ont souligné qu'il est essentiel de suivre les progrès réalisés sur les 169 cibles des sous-objectifs. Les États membres devraient également améliorer leur collecte de données, adopter les indicateurs des ODD et suivre leur mise en œuvre dans les plans nationaux de relance et de résilience.

Cadre financier

Les députés rappellent que, lors de l'adoption des ODD, il a été largement reconnu qu'il fallait «passer de milliards à des billions» dans le financement du développement. Ils sont alarmés par le fait que le déficit de financement des ODD est passé de 2500 milliards de dollars à 4000 milliards de dollars par an. Ils ont souligné la **nécessité d'un plan mondial réformé pour financer les ODD** et ont insisté sur le rôle important de l'aide publique au développement en tant que catalyseur du changement et levier pour la mobilisation d'autres ressources. En outre, le rapport souligne la nécessité de lutter contre les flux financiers illicites et les paradis fiscaux.

En ce qui concerne les **pays les moins avancés**, les députés sont alarmés par le fait qu'ils étaient déjà incapables de financer la mise en œuvre des ODD avant la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine et qu'ils ont maintenant encore plus besoin d'un soutien financier. À cet égard, la Commission est invitée à élaborer une véritable stratégie pour sauver les pays en développement d'un endettement excessif.

Perspectives

Les ODD constituent le seul ensemble complet d'objectifs convenus au niveau mondial concernant les principaux défis à relever par les pays développés et en développement et l'Agenda 2030; ils offrent la possibilité de mettre en place une véritable économie du bien-être centrée sur les personnes et la planète et d'œuvrer en faveur d'un monde durable au-delà de 2030.

Les Nations unies devraient inciter tous les États membres à soutenir l'introduction de calendriers concrets et de plans de mise en œuvre contraignants pour les États signataires à l'horizon 2030 et au-delà. Elles sont également invitées à préparer une stratégie post-Agenda 2030 bien à l'avance.